

**INVENTAIRE ET DESCRIPTION  
ÉCOLOGIQUES**

# I - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SITE

## Contextes géographique et physique

### 1 - Topographie

Le bassin du Valdonnez est situé au cœur d'une zone de contact entre les massifs cristallins, au nord de l'Aubrac et de la Margeride, à l'est du Mont Lozère, et le bassin sédimentaire des Grands Causses dont le Causse de Sauveterre et ses marges (Causse de Changefège, de Mende, etc.) sont l'expression locale.

C'est un vallon largement ouvert en forme d'entonnoir évasé vers le massif cristallin du Mont Lozère et resserré en aval, en direction de Balsièges, où la vallée, cernée par les Causses de Sauveterre et de Mende, est plus encaissée. Au centre de cette large cuvette sédimentaire se dresse un table calcaire appelée Truc de Balduc, culminant à 1 104 m. En contrebas des reliefs boisés qui les cernent de toutes parts, les espaces ouverts et aplanis sont largement investis par les prairies et les cultures, organisées dans un bocage structuré (arbres isolés, alignements, bosquets).

Au nord, à l'ouest et au niveau du Truc, les plateaux calcaires des causses présentent un profil caractéristique, avec dans la vallée des pentes marneuses douces, et sur les sommets des escarpements dressés de calcaires et de dolomies. Vu du nord-ouest, le Mont Lozère dessine, lui, des formes plutôt arrondies, excepté au niveau des gorges profondément ravinées par le Bramont. Plus haut, le relief s'aplanit à l'approche des sommets et laisse découvrir un vaste plateau ondulé. C'est sur les hauteurs du Mont Lozère, dans la forêt domaniale des Laubies, que le Bramont trouve sa source.

Le Causse de Sauveterre se raccorde au Mont Lozère par le col de Montmirat, d'altitude 1 046 m, et qui marque la limite entre les bassins versants du Tarn et du Lot ; sa partie est surplombe le vallon du Valdonnez, à une altitude de 1 000 à 1 200m. Le Causse de Mende, prolongement du Causse de Sauveterre, se raccorde au Mont Lozère par le col de Le Loubière, d'altitude 1 180 m ; il domine le bassin à une altitude de 1 000 à 1 100m.

Les expositions sont très variables dans le Valdonnez, et aucune orientation dominante n'apparaît. Les altitudes relevées sur le site varient entre 1 300 m aux Laubies et 670 m dans la partie aval, à la confluence du Bramont et du Lot.

### 2 - Géologie

#### • Série stratigraphique

La série stratigraphique observée s'étend sur des formations antétriasiques au Quaternaire. On distingue :

- les terrains cristallins et cristallophylliens constitués de granites, de granodiorites et de schistes cévenols que l'on rencontre au niveau du Mont Lozère et de ses bordures ;
- les formations secondaires carbonatées, constituées de :
  - la série liasique du bassin du Valdonnez datée de l'Hettangien à l'Aalénien (grès arkosiques, calcaires jaunâtres à gris clair, marnes grises, marnes noires avec des « schistes carton », calcaires noduleux à bancs marneux) ;
  - la série jurassique des Causses de Sauveterre et de Mende (calcaires blanc-gris en gros bancs et à chailles, dolomies cristallines roses à grises) ;
- les formations récentes du Tertiaire et du Quaternaire, constituées :
  - des formations résiduelles dites « terres du Causse » ou « terra rossa », argiles rouges impures provenant de la décalcification des calcaires jurassiques et de l'apport de matériaux cristallins et cristallophylliens, qui occupent le fond des dolines, les têtes de vallées sèches et les replats des Causses ;
  - des éboulis de blocs et des brèches de pentes sur les flancs de vallées, sous les talus de marnes toarciennes et sous les falaises aaléniennes-bajociennes ;
  - des alluvions récentes des cours d'eau, constituées de galets provenant des roches affleurant sur les bassins versants ;
  - les colluvions et cônes de déjection qui s'accumulent dans les ravins aux débouchés des vallées principales en se mêlant aux alluvions.

#### • Histoire géologique

L'histoire géologique du Valdonnez éclaire sur la présence en contact étroit sur le site de roches de natures aussi différentes que les calcaires, les marnes, les granites et les schistes.

Il y a 650 millions d'années (MA), le passage d'un océan entre la Bretagne et l'Espagne est à l'origine de dépôts sédimentaires de sables et d'argiles.

Vers -400/-300 MA, la **chaîne hercynienne** se forme sous l'action de la tectonique des plaques. La collision des masses continentales en place s'accompagne d'un épaissement de la croûte continentale (jusqu'à 70 km) et de la formation d'une racine crustale profonde. Les pressions exercées y sont telles que des plutons de magma se mettent en place en profondeur, cristallisent en remontant à la surface et sont à l'origine de la formation du granite. Sous l'action de la pression et de la température à proximité de ces plutons, les sédiments déposés initialement (sables et argiles) sont métamorphisés en schistes.

Aux alentours de -250 MA, le massif ainsi formé est soumis à une forte érosion qui aplanit le relief : sous l'action du vent, du gel et de l'eau, la chaîne s'abaisse et les pics s'arrondissent. Ce relief usé est appelé "**pénéplaine antétriasique**". Pendant longtemps, les altitudes demeurent basses et l'érosion faible.

Durant l'ère secondaire (-200 MA à -100 MA) a lieu la **transgression Jurassique** : à plusieurs reprises, la « mer des Causses » (partie la plus occidentale de l'océan liguro-piémontais d'où sortiront les Alpes à l'ère Tertiaire) réussit à submerger la pénélaine, y déposant une première couche imperméable de marnes (craies mélangées d'argiles) au Lias, puis d'épaisses couches de calcaires massifs. Les roches sédimentaires ainsi formées sont riches en fossiles typiques des milieux marins profonds présentant un intérêt paléontologique certain : ammonites et rostrés de bélemnites, restes d'ichtyosaures. La présence de nombreux bois fossiles dans les marnes, notamment dans le Valdonnez, atteste de la présence proche du continent. Au sommet des empilements sédimentaires, la dolomie, roche secondaire, se forme au dépens du calcaire : les ions magnésium, échappés des organismes piégés dans les sédiments, sont transportés par les eaux circulantes et se substituent aux ions calcium de la calcite (carbonate de calcium) pour former la dolomite (carbonate double de calcium et de magnésium). Ce phénomène de dolomitisation s'effectue de manière irrégulière ; en outre, la calcite plus soluble que la dolomite est également plus sensible à la dissolution : cela explique l'aspect non stratifié voire parfois ruineux de la dolomie.

L'ère tertiaire marque une époque de grands bouleversements : par contrecoup des **plissements pyrénéo-alpins**, le Massif Central tout entier est soulevé et basculé vers l'ouest. La formation des Pyrénées (-50 MA) puis des Alpes (-30-20 MA à aujourd'hui) entraîne une remontée de 1 000 m du socle granitique et schisteux sous-jacent.

Le Mont-Lozère est pris dans ce mouvement général : il soulève l'épaisse couche d'alluvions qui le recouvre, non sans **failles et fissures** où se déposent de précieux filons de plomb, d'argent et d'or. Une faille sépare les reliefs du Mont Lozère de la dépression du Valdonnez. Elle se met en place il y a -2 MA, au moment des glaciations du Quaternaire, et entraîne le coulissement des deux compartiments l'un par rapport à l'autre : le Mont Lozère est remonté, tandis que la cuvette du Valdonnez s'abaisse. La faille principale passe par Saint-Étienne-du-Valdonnez et Vareilles où elle marque la limite entre les schistes qui entourent le granite du Mont Lozère et la série sédimentaire.

Avec l'augmentation de l'altitude, l'érosion des dépôts Jurassique en surface reprend et laisse poindre le massif cristallin. Les tendres couches de calcaire qui le ceinturent sont progressivement creusées par l'écoulement des eaux : la Nize et le Bramont dégagent les calcaires et les dolomies du Jurassique moyen et supérieur et dessinent les vallées actuelles. Les formations alluviales sont très réduites. Au cœur du Valdonnez subsiste une **butte-témoin** de l'ancienne couverture sédimentaire, à égale distance du Causse de Mende et du Sauveterre qui ne formaient autrefois qu'un seul plateau continu : le Truc de Balduc, dont les marnes ravinées par le ruissellement sont à l'abri d'un chapeau de calcaire.

### 3 - Pédologie

Compte-tenu de la diversité du sous-sol sur l'ensemble de la zone d'étude, les sols sont très diversifiés. Quatre unités de sols spécifiques peuvent être définies :

- sol argileux brun calcaire à fragments calcaires : sols bruns calcaires généralement profonds, peu perméables à perméables, à texture argilo-limoneuse sur sous-sol alluvial, ou très argileuse sur formations de marnes grises du Toarcien (vallées de la Nize et du Bramont) ;
- sol argileux calcaire de type pélosol : sols profonds, peu graveleux, très compacts et très peu perméables, développés sur marnes grises, à texture très fine de type argilique ;
- sol brun acide : sols acides peu profonds, de texture sableuse avec une charge en cailloux importante, peu perméables, situés sur la commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez dans le secteur Mont Lozère ;
- sol brun calcaire de type rendzine brunifiée : sols peu profonds voire superficiels, très caillouteux, perméables, concentrés sur les formations calcaires du Bajocien (zones de plateaux des Causses).

#### 4 - Hydrographie

Le réseau hydrographique du Valdonnez, situé à l'extrémité est du bassin versant du Lot, comprend deux rivières principales en étroite corrélation, alimentées par un bassin versant de 118 km<sup>2</sup>. Elles dessinent une sorte d'i grec, dont les deux branches se rejoignent au pied de Balduc et dont les extrémités se perdent dans les prolongements des croupes du Mont-Lozère.

- Le **Bramont** est un affluent rive gauche du Lot. Il prend sa source au pied du Roc des Laubies sur le Mont Lozère et coule sur 25 km jusqu'à Balsièges, avec une pente moyenne de 3,5%. Au niveau du plateau des Bondons, il subit des pertes à la Soucharède qui vont alimenter le Bramont de Nozières dont les eaux rejoignent le Tarn. Ses principaux affluents sont l'Amourous, le Merdarc, le Lançon, la Valoubière et la Nize. Les terrains qu'il traverse sont granitiques depuis sa source jusqu'à Saint-Etienne-du-Valdonnez (les pentes sont de 10 à 20% dans les gorges du Bramont en amont du bourg), puis calcaires jusqu'à Balsièges.
- La **Nize** résulte de la jonction de plusieurs valats au niveau du Boy. Elle coule sur 14 km jusqu'à Saint-Bauzile où elle se jette dans le Bramont et ses principaux affluents sont les ruisseaux de Vitrolles, de la Prade, de Bramefan et de Saint-Etienne Trémoulet. Le long de son cours, les terrains sont calcaires ; toutefois, plus en amont, on trouve des zones granitiques (Vareilles) et schisteuses (Brajon). La Nize, de pente toujours inférieure à 10%, est une rivière à lit non contraint, sans gorges.
- Le **bassin du Valdonnez** est également traversé par des vallons secs très épisodiquement actifs, drainant les excédents d'eau par grande pluviométrie. D'est en ouest se distinguent le ruisseau de l'Ermitage, les Valats de Blachère, de Combe Chapel et d'Aguenous, les ravins de Bourrelle et de Coumbo Tioulo, ainsi qu'un ensemble de vallons plus petits de part leur capacité d'évacuation des eaux, disséminés dans tout le bassin.

L'hydrogéologie du Valdonnez comprend deux compartiments aux fonctionnements distincts. La partie amont du bassin versant du Bramont est située sur socle granitique, recouvert d'une épaisse couche d'arène : les sources, nombreuses et régulières, ont un faible débit et les eaux sont acides. La partie aval traverse des plateaux calcaires au modelé karstique : il en résulte des **pertes d'eau au niveau des zones de contact granite/schiste-calcaire**, des écoulements souterrains, des résurgences, des effondrements, etc. Ces infiltrations sont des circulations souterraines à l'intérieur du bassin versant du Bramont, aussi ne constituent-elles pas des pertes d'eau réelles.

En période d'étiage, le régime hydrologique est marqué par des ruptures d'écoulement et/ou une réduction importante des débits à l'aval des pertes. En été, l'eau du Bramont provient ainsi majoritairement de la résurgence de Fontmaure, commune aux pertes karstiques de la Nize et du Bramont, secondairement de l'exurgence des Fonts et des apports des divers affluents. En hiver, l'eau de surface l'emporte sur les circulations souterraines et les eaux de la Nize constituent moins de 50% des eaux du Bramont.

La figure 2 indique la localisation des différents points d'eau (pertes, résurgences et circulations) recensés à ce jour dans le Valdonnez.

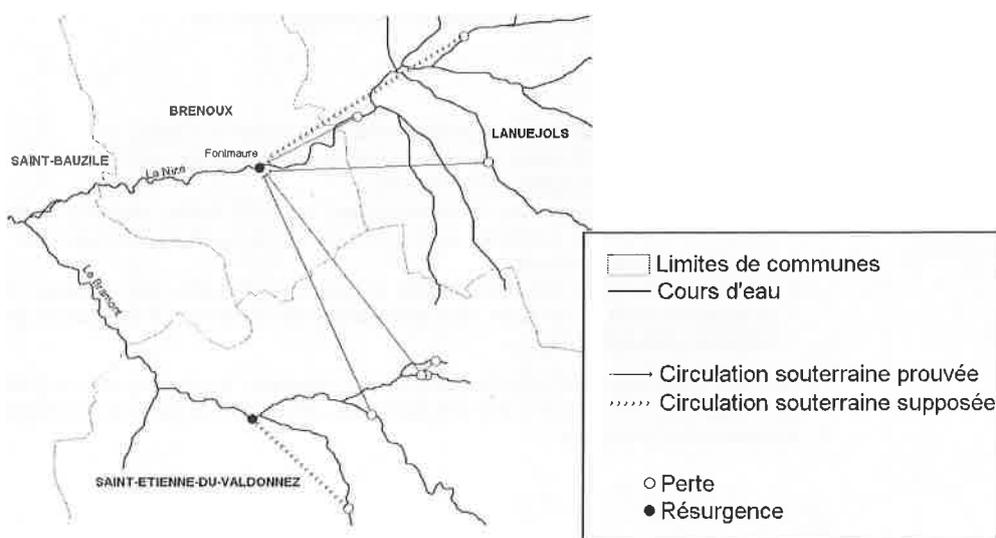
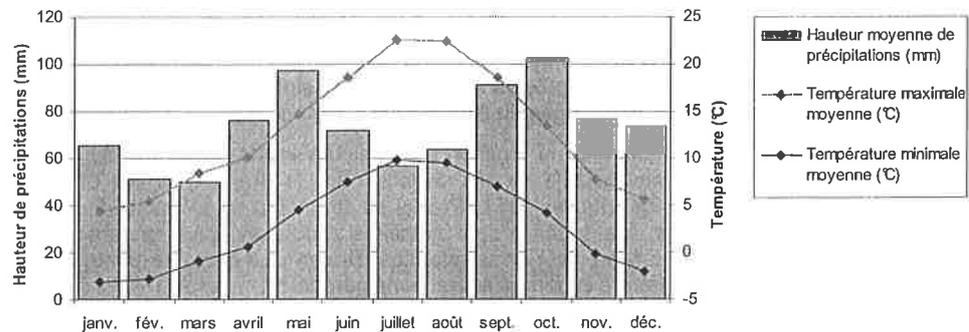


Figure 2  
Schéma hydrogéologique du Valdonnez  
(Source : MAURIN, 1985)

## 5 - Climatologie

Le Valdonnez se trouve aux marges d'influences climatiques méditerranéenne et océanique, que modulent l'altitude et les différentes expositions.

Les données de référence proviennent de la station de relevés de Mende-Brenoux, altitude 1 019 m, indicatif 48030001. Il s'agit de données moyennes de températures et de pluviométrie établies sur une période de 33 ans, de 1975 à 2007.



**Grphe 1**  
**Diagramme ombrothermique, moyennes sur 33 ans (1975-2007)**  
(Source : Météo-France, 2007)

### • Températures

La température moyenne annuelle est faible, légèrement inférieure à 8°C. Les températures les plus élevées s'observent pendant les mois de juillet et août, avec des maximales pouvant dépasser les trente degrés. Elles sont minimales de décembre à février et en-dessous de -5°C pendant 32 jours de l'année en moyenne, répartis d'octobre à avril.

### • Précipitations

Le nombre de jour de pluie avoisine les 107 jours par an (hauteur quotidienne de précipitations  $\geq 1$  mm), la moyenne annuelle des précipitations est de 878 mm.

Les plus fortes précipitations s'observent à deux périodes de l'année : au printemps en mai, à l'automne en septembre-octobre (signe de l'influence méditerranéenne), soit au total 33% des précipitations moyennes annuelles.

Les précipitations sont les plus faibles en fin d'hiver (février-mars) et pendant l'été, de juin à août. À cette saison, elles coïncident avec les plus fortes températures et les durées d'insolation maximales : cela se traduit par de fortes déperditions d'eau par évapotranspiration, occasionnant des épisodes sévères de sécheresse estivale.

### • Vents

Les vents se répartissent schématiquement de la façon suivante :

- secteur ouest/nord-ouest : vents océaniques fréquents qui amènent des giboulées au printemps et des averses froides en été ;
- secteur nord/nord-est : vents continentaux secs et froids, violents et assez fréquents, ils soufflent en toutes saisons, surtout d'octobre à avril, et amènent le beau temps mais accroissent la sécheresse ;
- secteur sud : vents méditerranéens humides et chauds, très violents, qui provoquent les orages diluviens de la fin de l'été et du début de l'automne, ainsi que les premières chutes de neige au début d'hiver.

Le Valdonnez est donc soumis à des hivers rigoureux accompagnés de gelées fréquentes et à des étés secs et chauds ; les précipitations atmosphériques sont importantes, les écarts de températures marqués.

## Inventaires et protections

Carte 2  
Inscriptions  
aux  
inventaires

### 1 - Inventaires

- ZNIEFF

Conduit par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) est un outil de connaissance des richesses biologiques (faune, flore, milieux naturels) du territoire français. Il identifie et décrit scientifiquement des secteurs présentant de fortes capacités biologiques, et sert d'outil d'aide à la décision pour les élus et aménageurs soucieux de prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière, etc.).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **ZNIEFF de type I** : secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- **ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

La zone d'étude recoupe pour partie les territoires de plusieurs ZNIEFF :

N°	Nom	Type	Superficie totale (ha)	Surface zone d'étude (ha)
00008018	Mont Lozère	II	38 250	1 836
00008036	Causse de Sauveterre	II	10 000	53
80180028	Gorges du Bramont	I	197	179
80360001	Devez des Cheyrouses et plaine de la Balzayette	I	1 038	1
80370000	Truc de Balduc	I	367	367

Tableau 3  
ZNIEFF intersectant le périmètre de la zone d'étude

- ZICO

Réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le MNHN, l'inventaire des **Zones d'Intérêt Communautaire pour la protection des Oiseaux** (ZICO) recense les biotopes des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages. Il est basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis et constitue l'inventaire scientifique préliminaire à la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS) conformément à la directive européenne Oiseaux de 1979. À l'intérieur des ZICO, la surveillance et le suivi des espèces constituent un objectif primordial.

La zone d'étude recoupe pour partie le territoire de la ZICO correspondant à la zone cœur du Parc national des Cévennes :

N°	Nom	Superficie totale (ha)	Surface zone d'étude (ha)
LR25	Les Cévennes	92 000	909

Tableau 4  
ZICO intersectant le périmètre de la zone d'étude

- Pré-inventaire des habitats naturels d'intérêt communautaire

Lors de l'élaboration de la Charte de territoire du Valdonnez en 2004, le Parc national des Cévennes réalise l'inventaire du patrimoine naturel de la Communauté de Communes sur la base des connaissances existant à l'époque. La présence de sept habitats naturels et d'une espèce d'intérêt communautaire justifie la transmission d'une proposition de site Natura 2000 Valdonnez au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en 2005 et à la Commission Européenne en 2006.

- **Inventaire des zones humides**

**Inventaire des lavognes**

Finalisée en 1995 par le Parc national des Cévennes (PnC), cette étude s'inscrit dans le cadre du programme LIFE Grands Causses et Causse du Quercy. Elle présente un inventaire quasi-exhaustif des lavognes sur les causses situés dans le territoire du PnC. Sur le site Natura 2000 Valdonnez, elle met en évidence la présence de deux lavognes.

Les deux inventaires présentés ci-dessous s'inscrivent dans la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour Garonne. Ils visent une meilleure connaissance de la répartition géographique des zones humides et la description de la dynamique globale de ces habitats, de leur valeur patrimoniale ainsi que de leur état de conservation. Leur objectif est également d'assurer un porter à connaissance auprès des aménageurs et gestionnaires de l'espace, en vue d'une préservation et d'une gestion durable de ces milieux sensibles et remarquables.

**Inventaire des zones humides alcalines de la Lozère**

Finalisé en 2004 par le Conservatoire Départemental des Sites Lozériens (CDSL), cet inventaire s'inscrit dans la stratégie de conservation des zones humides du département menée par le CDSL. Son périmètre d'étude est d'environ 70 000 ha. Sur le site Natura 2000 Valdonnez, il met en évidence la présence de quinze zones humides alcalines.

**Inventaire des zones humides du Mont Lozère**

Finalisé en 2002 par le PnC, cet inventaire s'inscrit dans les missions de connaissance, de gestion et de protection du PnC, ainsi que dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Tarn amont. Son périmètre d'étude est d'environ 26 020 ha. Sur le site Natura 2000 Valdonnez, il met en évidence la présence de deux zones humides.

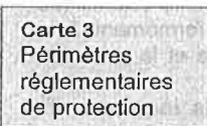
- **Inventaire des haies du Valdonnez**

L'étude réalisée en 1996 par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a porté sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Valdonnez. Elle consiste en un inventaire exhaustif des haies par interprétation de photos aériennes doublée de vérifications sur le terrain. Ont ainsi été cartographiées les haies hautes ou basses et les alignements d'arbres.

L'estimation du linéaire a été réalisée au moyen d'un curvimètre, elle s'élève à environ 231 km de haies champêtres et d'alignements. La densité de haies est bien supérieure dans les vallées et pentes que sur le Mont Lozère ou sur les Causses, à l'exception du Causse de Changefège en dehors du site.

Le Frêne et l'Erable champêtre sont les essences les plus fréquentes dans les étages dominant et intermédiaire des haies. L'étage buissonnant est essentiellement constitué de végétaux épineux.

Les problèmes sanitaires sont liés à la graphiose de l'Orme et la présence de Gui.



**2 - Mesures de protection**

- **Sites Natura 2000**

Trois sites Natura 2000 jouxtent le site « Valdonnez » :

- SIC FR9101361 Mont Lozère ;
- SIC FR9101362 Combe des Cades ;
- ZSC FR9101375 Falaises de Barjac et SIC FR9101376 Causse des Blanquets.

La ZPS Les Cévennes recoupe en partie le site Natura 2000 Valdonnez :

Site	Justification de la désignation (selon FSD)	Superficie totale (ha)	Surface zone d'étude (ha)
ZPS « Les Cévennes »	24 espèces d'oiseaux (annexe I de la DO) 41 espèces d'oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site (non visés à l'annexe I de la DO)	91 613	1 028

**Tableau 5**  
ZPS intersectant le périmètre de la zone d'étude

#### • Sites inscrits et classés

La loi du 2 mai 1930, intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-2 du code de l'environnement, vise la préservation de monuments naturels et de sites présentant un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Il existe deux niveaux de protection :

- Le **classement** est une protection forte qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation. L'objectif de la protection est le maintien des lieux dans les caractéristiques paysagères ou patrimoniales qui ont motivé le classement. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale, de niveau préfectoral ou ministériel selon la nature des travaux, et sur avis de l'architecte des bâtiments de France.
- L'**inscription** à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection : tout projet de modification de l'état des lieux, à l'exception des travaux d'entretien normal des constructions ou d'exploitation courante des fonds ruraux, doit être porté à la connaissance de l'administration quatre mois à l'avance. L'inscription permet à l'État d'être informé des projets concernant le site et d'intervenir de façon préventive, soit en améliorant ces projets, soit en procédant au classement du site.

Le classement et l'inscription d'un site s'effectuent à l'initiative de l'État (DIREN) ou de la commission départementale des sites, perspectives et paysages, et sont prononcés par arrêté ministériel. En site classé ou inscrit, l'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition. Le camping, le caravaning et l'affichage publicitaire y sont interdits, sauf dérogation exceptionnelle ; il est fait obligation d'enfouir les lignes électriques et les réseaux téléphoniques nouveaux.

La zone d'étude est concernée par le site classé du Rocher dit « Lion de Balsièges » et le site inscrit du Truc de Balduc :

Zone	Date de protection	Nom	Justification de la protection	Superficie totale (ha)	Surface zone d'étude (ha)
Site classé	Arrêté ministériel du 15 juin 1936	Rocher dit « Lion de Balsièges »	Intérêt paysager	6,4	6,3
Site inscrit	Arrêté ministériel du 20 janvier 1981	Truc de Balduc	Gisements fossilifères de marnes ; présence de communautés faunistiques	1 038	816

**Tableau 6**  
Sites inscrit et classé intersectant le périmètre de la zone d'étude

#### • Parc national des Cévennes

Dans la continuité de la loi cadre de 1960 sur les parcs nationaux, le Parc national des Cévennes (PnC) est créé par décret le 2 septembre 1970. Il se fixe comme objectif la préservation et la gestion des richesses naturelles et des paysages de son territoire via l'implication des partenaires locaux (agriculteurs, forestiers, artisans, chasseurs, élus, prestataires touristiques, etc.), et l'interdiction des altérations artificielles qui en menaceraient le caractère. Dans les Cévennes, cette gestion s'organise autour de trois axes majeurs :

- la conservation dynamique de la biodiversité et des paysages ;
- la valorisation d'un riche patrimoine culturel rural ;
- la mise en œuvre d'un développement durable.

Le territoire du PnC comprend :

- une **zone cœur** sur laquelle se concentrent les missions du PnC, et où s'applique une réglementation propre. Les activités agricoles, pastorales et forestières s'exercent librement, sous réserve des dispositions du décret n°70-777. Certains travaux, aménagements et activités sont soumis à l'autorisation ou l'avis du directeur du PnC ;
- une **zone d'adhésion** constituée de communes désireuses de s'associer à l'action du Parc, bénéficiant ainsi d'aides spécifiques pour certains de leurs programmes à caractère touristique ou environnemental.

Le PnC couvre une partie du territoire du site Natura 2000 Valdonnez (tableau 7) : sa zone cœur inclut les secteurs des communes de Lanuéjols et Saint-Etienne-du-Valdonnez situés sur le Mont Lozère ; sa zone d'adhésion s'étend sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Valdonnez.

Zone du Parc national des Cévennes	Communes du site concernées	Superficie totale (ha)	Surface zone d'étude (ha)
Zone cœur	Lanuéjols, Saint-Etienne-du-Valdonnez	91 511	1 017
Zone d'adhésion	Balsièges, Saint-Bauzile, Brenoux, Lanuéjols, Saint-Etienne-du-Valdonnez	231 735	3 916

**Tableau 7**  
Zones du Parc national des Cévennes intersectant le périmètre de la zone d'étude

- **Réserve de biosphère des Cévennes**

Le réseau mondial des Réserves de biosphère du programme « **Man and Biosphere** » (**MAB**) de l'**UNESCO**, lancé en 1971, compte 459 sites dans 97 pays. Ces réserves ont pour objectif le maintien de la biodiversité via une gestion et un développement économique durables des territoires. Il s'agit donc :

- de contribuer à la conservation des écosystèmes, des paysages, des espèces et de la variabilité génétique ;
- d'encourager un développement économique respectant la nature et la culture locale ;
- de mettre en place des projets de recherche qui aident à la gestion de réserves, et de surveillance continue de l'environnement pour connaître l'état de la planète ;
- d'encourager la formation et l'éducation ;
- de favoriser l'implication des populations dans la prise des décisions concernant leur région.

Le caractère exceptionnel de son territoire, l'équilibre entre l'homme et la nature entretenu depuis des siècles, ainsi que le souci d'associer protection et développement ont valu au Parc national des Cévennes et à ses abords la distinction de "Réserve mondiale de biosphère", décernée en 1985. Elle s'étend sur 3 régions (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes) et 4 départements (Ardèche, Aveyron, Gard, Lozère). Elle englobe Causses calcaires, massifs granitiques de l'Aigoual et du Mont Lozère et montagnes schisteuses des Cévennes. 319 espèces animales vertébrées et 11 000 espèces végétales y ont été dénombrées.

La fermeture des paysages – le passage des milieux cultivés et des parcours à la friche et à la lande – constitue l'enjeu écologique et socio-économique majeur de la Réserve de biosphère. Elle travaille notamment au soutien de l'activité rurale : contrats de services confiés à des agriculteurs, aide à la rénovation des bâtiments agricoles, préservation des races rustiques (vache Aubrac, brebis Raïole), labellisation de produits (boeufs de Pâques, agneaux de parcours), reconquête de la châtaigneraie délaissée depuis plusieurs décennies, gestion raisonnée de la chasse, gestion forestière soucieuse des équilibres biologiques.

Le territoire de la Réserve de biosphère des Cévennes englobe toutes les communes de la zone cœur du PnC, ainsi que bon nombre des communes de la zone d'adhésion, plus quelques communes concernées par la châtaigneraie cévenole ou par certains milieux rupestres de grand intérêt, sur les causses et dans les gorges de la zone de contact Aveyron/Lozère.

Sur la zone d'étude, la Réserve de biosphère englobe les secteurs Mont Lozère et Causse de Sauveterre :

Zone	Communes du site concernées	Superficie totale (ha)	Surface zone d'étude (ha)
Réserve de biosphère des Cévennes	Balsièges, Saint-Bauzile, Brenoux, Lanuéjols, Saint-Etienne-du-Valdonnez	184 778	2 312

**Tableau 8**  
Réserve de biosphère des Cévennes intersectant le périmètre de la zone d'étude

### Synthèse

Le site Natura 2000 Valdonnez a fait l'objet par le passé de plusieurs inventaires naturalistes qui ont permis de porter à connaissance une partie des richesses naturelles du territoire concernant la faune, la flore et les milieux naturels, et justifié l'intégration du site au réseau européen Natura 2000.

Il recoupe en partie la zone cœur du Parc national des Cévennes où s'appliquent des mesures de protection propres, et la Réserve MAB qui encourage la gestion durable des milieux naturels et le développement social et économique du territoire.

La présence d'un site inscrit et d'un site classé garantit un aménagement modéré et harmonieux des secteurs concernés.

## II - HABITATS NATURELS ET ESPÈCES

### Définitions

Une **formation végétale** désigne une communauté d'espèces végétales caractérisée par une certaine physionomie, et qui détermine un paysage caractéristique (ex : pelouse, lande, forêt, etc.).

Un **habitat naturel** se définit comme un ensemble constitué :

- d'un compartiment stationnel (conditions climatiques, roche mère, sol) ;
- d'une végétation qui, par son caractère intégrateur (synthétisant les conditions de milieux et le fonctionnement du système) est considérée comme le meilleur indicateur de tel ou tel habitat et permet donc de l'identifier ;
- d'une faune associée (espèces ayant tout ou partie de leur niche écologique sur l'espace considéré).

Un **habitat d'espèce** correspond au milieu de vie d'une espèce animale ou végétale, c'est-à-dire à l'ensemble des habitats naturels utilisés par l'espèce pour effectuer les différentes phases de son cycle biologique. L'espèce y trouve les éléments lui permettant de satisfaire ses fonctions vitales (alimentation, repos, reproduction, etc.). La préservation d'une espèce passe par le maintien de son habitat dans un bon état de conservation (alimentation suffisante, quiétude, etc.).

Dans la suite du document, la désignation des habitats repérés sur le site fait appel à deux typologies différentes :

- La **typologie CORINE Biotopes** : cette nomenclature européenne, fondée sur une approche phytosociologique et physiologique, répertorie et décrit les habitats supposés être présents sur le territoire de l'Union Européenne. Ces derniers sont qualifiés selon un degré de précision plus ou moins fin (ex : 31 « Landes et fruticées » ; 31.1 « Landes humides » ; 31.2 « Landes sèches », etc.).
  - ⇒ cette typologie concerne tous les types d'habitats
- Les **Cahiers d'Habitats Natura 2000** et le Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne EUR 15 : les habitats naturels y sont désignés par un code, dit « code Natura 2000 », qui englobe généralement plusieurs types d'habitats CORINE Biotopes proches.
  - ⇒ cette typologie ne concerne que les types d'habitats qui relèvent de la Directive Habitats, dits « d'intérêt communautaire »

La désignation des espèces d'intérêt communautaire repérées sur le site fait uniquement appel à la typologie des Cahiers d'Habitats (code Natura 2000 à quatre chiffres).

## Habitats naturels

### ► Méthodologie pour la cartographie des habitats naturels

- **Analyse bibliographique**

Un travail de recherche bibliographique a été mené afin de collecter les données naturalistes disponibles sur le site. Les organismes possédant une bonne connaissance du territoire ont été contactés et/ou rencontrés.

Outre les habitats naturels cités au Formulaire Standard des Données (FSD), les recherches ont porté sur les milieux naturels susceptibles d'être présents sur le site au vu de ses caractéristiques écologiques (climat, géologie, exposition, altitude, etc.).

Les études et les références consultées et recueillies au cours de ce travail préliminaire ont servi à l'élaboration du présent document et sont citées dans la bibliographie.

### Remarque

En pratique, le travail de recherche documentaire n'a pu être mené que partiellement avant la campagne de terrain : compte-tenu de l'avancement de la saison de végétation et du développement précoce des milieux de pelouse en particulier, la priorité a été donnée aux inventaires de terrain dès le mois de juin 2007. L'exploitation de la documentation existante et la consultation des spécialistes s'est poursuivie en parallèle aux prospections.

- **Précarterographie**

Préalablement aux inventaires de terrain, l'interprétation des photographies aériennes numérisées issues des missions 1999 et 2004 de l'Institut Géographique National (IGN) a permis de délimiter des unités de végétation physionomiquement homogènes (formation végétale, recouvrement en ligneux, etc.).

- **Cartographie de terrain**

La cartographie des habitats naturels s'est effectuée via des prospections de terrain, de juin à septembre 2007. Compte-tenu de l'avancement de la saison de végétation et du développement précoce des milieux de pelouse au printemps 2007, le Conservatoire Départemental des Sites Lozériens (CDSL) a été sollicité pour participer au travail d'inventaire et de cartographie sur un secteur de 400 ha autour du Truc de Balduc supposé riche en habitat d'intérêt communautaire 6210 « Pelouses calcaires semi-sèches ».

L'échelle du travail de cartographie est le 1/5 000<sup>e</sup>. On admet que la plus petite longueur perceptible correspond à un trait de 3 mm sur la carte : à l'échelle 1/5 000<sup>e</sup>, cela correspond à une longueur de 15 m sur le terrain, et la surface minimale de chaque unité cartographiée est fixée à environ 225 m<sup>2</sup> (sauf pour les zones humides, souvent de surface réduite).

Le site a fait l'objet d'un important effort de prospection, et a été découpé en 1 765 unités, simples ou sous forme de complexes (plusieurs types d'habitats dans l'unité, en mosaïque ou en mélange).

Annexe 2  
Bordereau  
d'inventaire  
habitat et sa  
notice

La cartographie porte sur tous les types d'habitats naturels, qu'ils relèvent de la directive Habitats ou non, de façon à bien appréhender l'environnement immédiat et éloigné des unités d'habitats naturels d'intérêt communautaire. Ces-derniers font l'objet d'une description systématique et normalisée, grâce au renseignement d'un « Bordereau d'inventaire habitat » (annexe 2). Un relevé floristique est réalisé lorsque la caractérisation de l'habitat naturel n'est pas immédiate. Les autres habitats se voient uniquement attribuer un code CORINE Biotopes.

#### Remarque

Les données surfaciques présentées dans la suite du document sont calculées au moyen d'un Système d'Informations Géographiques en utilisant la méthode « cartésienne ». Dans le cas de mosaïque d'habitats, le calcul s'effectue sur la base du pourcentage d'occupation de chaque sous-unité d'habitat au sein du polygone. La somme des surfaces des habitats (d'intérêt communautaire ou non) est supérieure à la surface totale du site du fait de la présence d'habitats en mélange, pour lesquels la surface du polygone est attribuée à chaque habitat constituant le mélange.

## ► Les habitats naturels d'intérêt communautaire

Carte 4  
Habitats  
naturels  
d'intérêt  
communautaire

### 1 - Récapitulatif des habitats naturels d'intérêt communautaire du site

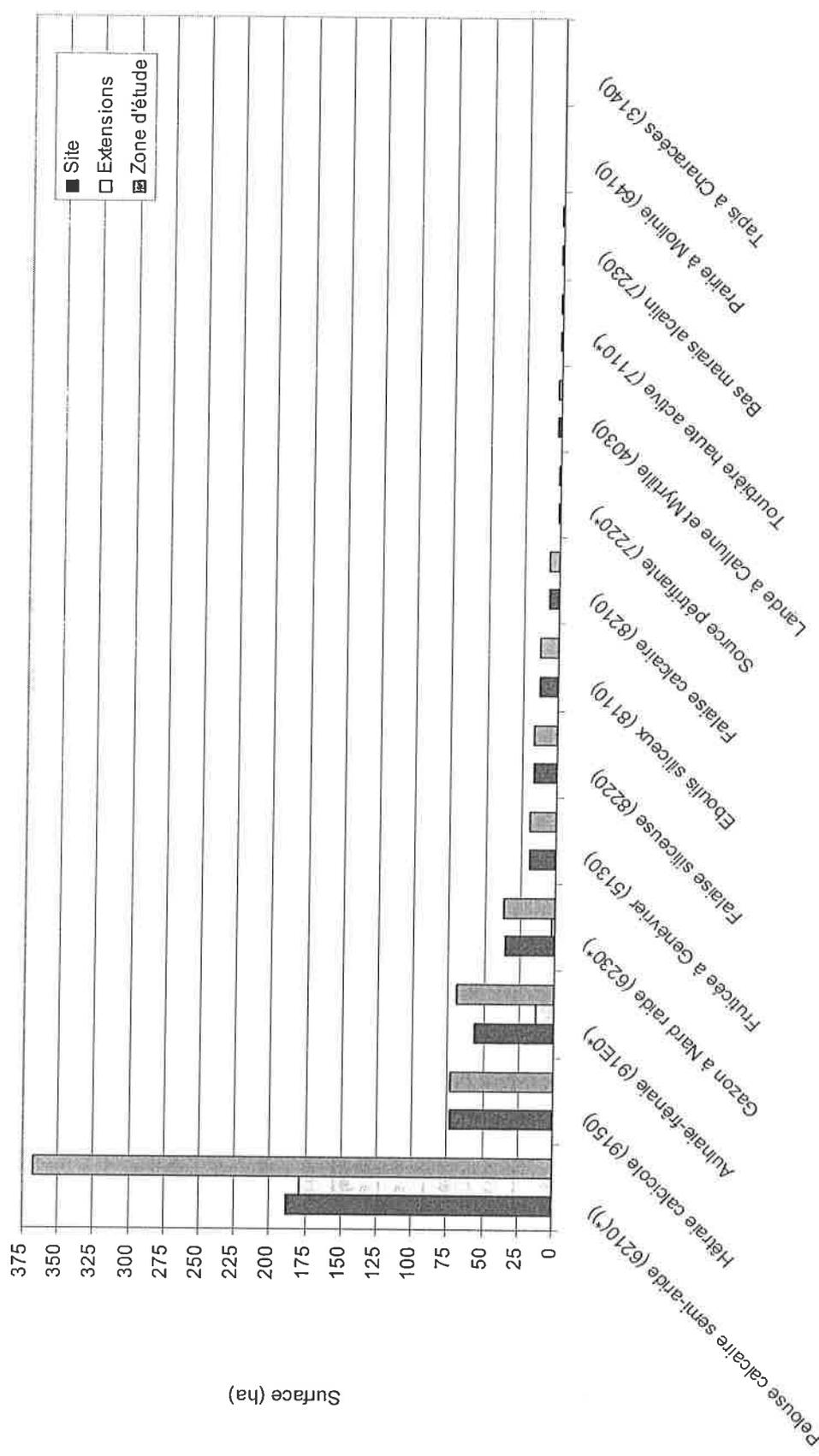
14 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été inventoriés sur le site, dont 5 sont d'intérêt prioritaire (tableau 9). La carte 4 présente leur localisation sur le site et la zone d'étude.

Au total sur la zone d'étude, 470 unités d'habitat d'intérêt communautaire ont été identifiées, représentant une surface cumulée de 607,6 ha.

Code Natura 2000	Code Corine Biotopes	Habitat naturel d'intérêt communautaire (Annexe I DH)	Inscrit au FSD	Fiche habitat	Surface					
					Site		Extensions		Zone d'étude (dont extensions)	
					ha	%	ha	%	ha	%
3140	22.12 x 22.44	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	non	H1	0,0130	0,0003			0,0130	0,0003
4030	31.2	Landes sèches européennes	non	H2	1,8	0,04			1,8	0,04
5130	31.88	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	non	H3	19,4	0,5			19,4	0,4
6210(*)	34.32	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	oui	H4	188,5	4,4	179,8	23,5	368,3	7,3
6230*	35.1	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	non	H5	35,1	0,8	1,8	0,2	36,9	0,7
6410	37.311	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion-caeruleae</i> )	non	H6	0,0155	0,0004			0,0155	0,0003
7110*	51.1	Tourbières hautes actives	non	H7	1,0	0,02			1,0	0,02
7220*	54.12	Sources pétrifiantes avec formation de travertins ( <i>Cratoneurion</i> )	oui	H8	1,7	0,04			1,7	0,03
7230	54.2	Tourbières basses alcalines	oui	H9	0,7	0,02			0,7	0,01
8110	61.1	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ( <i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ledani</i> )	non	H10	12,6	0,3			12,6	0,2
8210	62.1	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	oui	H11	6,9	0,2			6,9	0,1
8220	62.2	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	oui	H12	16,2	0,4			16,2	0,3
9150	41.16	Hétraies calcicoles médio-européennes	oui	H13	73,1	1,7			73,1	1,4
91E0*	44.3	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	oui	H14	56,5 (26,5 km)	1,3 (69,9)	12,6 (5,1 km)	1,7 (49,0)	69,1 (31,6 km)	1,4 (65,4)
		<b>Total</b>			413,3	9,6	194,2	25,4	607,6	12,0

\* : habitat prioritaire  
DH : Directive Habitats

Tableau 9  
Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site, les extensions et la zone d'étude



Habitat naturel d'intérêt communautaire (\*: habitat prioritaire)

Graphe 2  
Recouvrement des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site, les extensions et la zone d'étude

À cette liste s'ajoutent des habitats naturels moins représentés ; concernant les milieux de falaise, cela s'explique par le fait que le calcul de leur surface ne se base pas sur la surface frontale de la falaise mais sur la projection de ses contours à partir de la photographie aérienne. Enfin, six habitats naturels d'intérêt communautaire sont très faiblement représentés sur le site, totalisant à eux six une surface cumulée inférieure à 6 ha.

#### Remarque

La localisation des habitats et les données surfaciques issues de l'inventaire et de la cartographie de 2007 se distinguent pour partie de celles du pré-inventaire du PnC réalisé en 2004-2005. Les prospections récentes ont mis en évidence la présence de nouveaux secteurs de pelouses et de hêtraies calcaires, d'où des recouvrements supérieurs pour ces deux habitats. Les falaises présentent une superficie nettement inférieure et des contours plus restreints que dans la cartographie initiale ; à cela, deux explications : d'une part l'échelle de cartographie et la précision sont ici plus grandes, d'autre part certains secteurs désignés comme falaises siliceuses se sont avérés être des éboulis siliceux.

#### Annexe 3 Fiches Habitats

#### Fiches Habitats

L'ensemble des informations correspondant à chaque habitat naturel d'intérêt communautaire est présenté sous la forme d'une fiche descriptive et analytique dite « d'analyse écologique » (annexe 3). Chaque fiche détaille en premier lieu les caractéristiques de l'habitat (rubrique « Description ») : organisation spatiale, description générale, espèces végétales indicatrices, exigences écologiques, dynamique.

#### ► Les autres milieux

La diversité des substrats géologiques et pédologiques, des expositions, de la topographie et, dans une moindre mesure, l'étagement altitudinal du site déterminent une grande diversité d'habitats naturels, outre ceux d'intérêt communautaire déjà cités.

Ces habitats naturels se rattachent à cinq formations végétales définies comme suit :

Formation végétale	Caractéristiques
Zones humides	Il s'agit des milieux caractérisés par la présence, le plus souvent permanente, d'eau courante ou stagnante et une forte humidité qui déterminent une végétation adaptée aux conditions de vie aquatique (immersion) ou sub-aquatique.
Pelouses	Il s'agit de milieux dominés par les herbacées (Graminées, Légumineuses, Astéracées, etc.) qui constituent une strate n'excédant généralement pas 50 cm de haut. Sont assimilés à des pelouses les milieux dont les recouvrements en ligneux bas et hauts n'excèdent pas chacun 25%.
Landes, fourrés et friches	Les landes, fourrés et friches sont des formations végétales dominées par des arbustes ou buissons relativement bas (< 3 m). Sont assimilés à des landes les milieux dont le recouvrement en ligneux bas est supérieur à 25% et le recouvrement en ligneux hauts inférieur à 25%.
Forêts de feuillus, de résineux et forêts mixtes	Les forêts sont des formations végétales généralement composées de plusieurs strates de végétation qui se succèdent verticalement. Elles sont dominées par la strate arborescente (> 3 m), composée d'essences diverses, de feuillus ou de résineux. Sont assimilés à des forêts les milieux dont le recouvrement de la strate arborescente est supérieur à 25%. Les forêts constituent généralement le stade ultime (climax) des dynamiques végétales.
Milieux rocheux de type falaise ou éboulis	Ce type de formation est dominé par sa composante minérale.

Ligneux bas : végétation arbustive (< 1 m) ou buissonnante ([1 m ; 3 m])

Ligneux hauts : végétation arborescente de taille supérieure à 3 m

#### Tableau 10

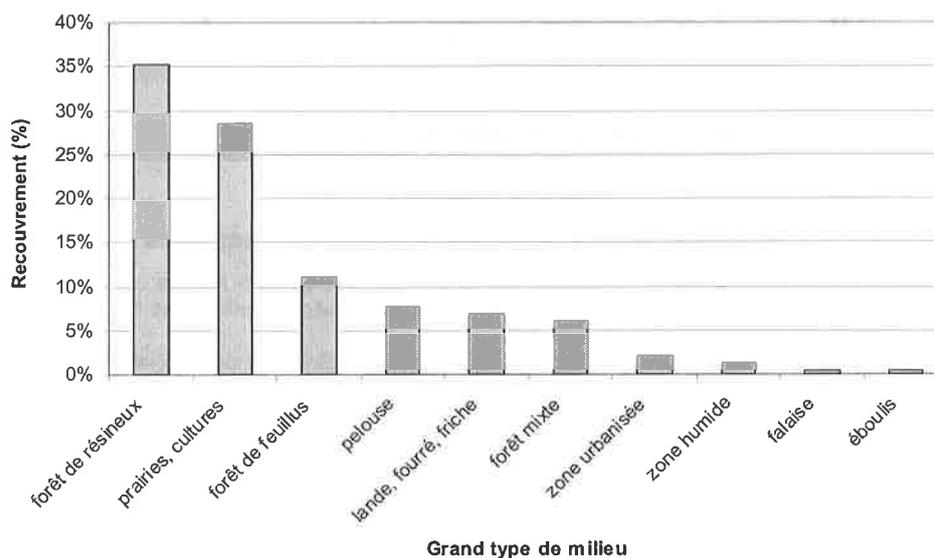
#### Formations végétales rencontrées sur la zone d'étude

À l'échelle du site, les différents types de formations végétales constituent de vastes ensembles spatialement distincts ; à une échelle plus fine, les unités d'habitats naturels peuvent se composer de mosaïques ou de mélanges d'habitats appartenant à une ou plusieurs formations différentes. Une formation végétale de fourré peut ainsi correspondre à un mélange de deux habitats constitué d'une pelouse sur laquelle s'implante un fourré.

D'autres composantes du milieu, naturelles ou semi-naturelles, ont été cartographiées :

- les **cours d'eau** : linéaire de ruisseau ou de rivière ;
- le **bocage** : alignement d'arbres, haies et buissons composés d'arbustes et d'arbres de hauteur et en densité variables. Ces éléments linéaires ont été cartographiés à partir de la photographie aérienne 2004, sans validation systématique de la présence effective des haies sur le terrain ;
- les **zones agricoles** : parcelles à vocation agro-pastorale, destinées au pâturage, à la fauche ou à la culture ;
- les **zones urbanisées** : hameaux, villages et constructions isolées.

Des fragments de **ripisylve sèche à Peuplier noir** installée sur **cours d'eau intermittent** ont été repérés sur la zone d'étude mais non cartographiés en 2007. Il s'agit de rubans boisés dont la strate supérieure est dominée par *Populus nigra*, essence menacée de pollution génétique par hybridation potentielle avec les types cultivés.



**Graphe 4**  
Répartition des grands types de milieux sur la zone d'étude : cas des éléments surfaciques

Les **milieux forestiers** sont majoritaires sur le site et la zone d'étude, représentant 52,5% de la surface totale de la zone d'étude. Ils se répartissent sur les pentes et plateaux des Causses de Sauveterre, de Mende et du Truc de Balduc, ainsi qu'en bordure du Mont Lozère. Les peuplements de résineux y sont largement majoritaires.

Les **prairies et cultures** arrivent en seconde position (28,5% de la zone d'étude), alors qu'elles sont largement dominantes sur les extensions peu boisées. Elles se répartissent en deux compartiments principaux sur le plateau du Mont Lozère et dans la cuvette du Valdonnez, et en unités plus morcelées et d'étendue moindre à Montmirat, au Montet, à Vareilles et au Masseguin.

De la même manière, les milieux de **pelouses** atteignent 7,7% de la surface totale de la zone d'étude, mais sont bien représentés sur les extensions.

Les **zones humides** représentent un faible pourcentage, de l'ordre de 1,5% de la zone d'étude. Elles sont relativement étendues sur le Mont Lozère, éparses et de taille réduite dans le reste du Valdonnez.

Les **milieux rocheux**, absents des extensions, représentent moins d'1% de la zone d'étude. Ils sont localisés au niveau des escarpements du Causse de Sauveterre et du Truc de Balduc, ainsi que dans les gorges du Bramont.

Milieu naturel	Longueur (km)		
	Site	Extensions	Zone d'étude (dont extensions)
Cours d'eau	37,9	11,3	49,3
Bocage	79,5	41,0	120,5

Tableau 11  
Répartition des grands types de milieux par zone (site, extensions, zone d'étude) : cas des éléments linéaires

### Synthèse

Tous les types de végétations rencontrés sur le site et la zone d'étude ne sont pas d'intérêt communautaire (en particulier les zones agricoles et forestières bien représentées, les éléments linéaires de bocage et de cours d'eau) et certains secteurs anthropisés s'avèrent assez éloignés de milieux dits naturels ou semi-naturels. Ils font néanmoins partie intégrante de l'environnement rapproché ou éloigné de diverses espèces d'intérêt communautaire et les pratiques qui s'y exercent peuvent avoir un impact plus ou moins direct sur leur biologie et leur milieu de vie (capacité d'accueil, ressource alimentaire, quiétude, etc.).

## Espèces

### ► Collecte des données relatives aux espèces

Un travail de recherche bibliographique a été mené afin de collecter les données naturalistes disponibles sur le site. Les organismes possédant une bonne connaissance du territoire ont été contactés et/ou rencontrés.

Outre l'unique espèce citée au Formulaire Standard des Données, les recherches ont porté sur les espèces susceptibles d'être présentes sur le site et pour lesquelles des données anciennes étaient disponibles : l'ALEPE, l'ONEMA et la Fédération de Pêche de la Lozère ont été sollicités pour actualiser ces données par la réalisation d'inventaires en 2007 et 2008.

Carte 5  
Habitats  
d'espèces  
d'intérêt  
communautaire

### ► Les espèces d'intérêt communautaire

#### 1 - Récapitulatif des espèces d'intérêt communautaire du site

9 espèces d'intérêt communautaire ont été inventoriées sur le site (tableau 12). La carte 5 présente la localisation des habitats d'espèces ou des sites d'observation des espèces sur le site et la zone d'étude.

Code Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (Annexe II DH)		Inscrit au FSD	Fiche espèce
	Nom vernaculaire	Nom latin		
1092	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	non	E1
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	non	E2
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	non	E3
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	non	E4
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	non	E5
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	non	E6
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	non	E7
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	non	E8
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	oui	E9

Tableau 12  
Espèces d'intérêt communautaire recensées sur la zone d'étude et ses abords immédiats

Les inventaires menés dans le cadre du présent DOCOB n'ont pas porté sur la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*, 1087\*) potentiellement présente au sein des hêtraies et de la ripisylve, ni sur le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*, 1083) potentiellement présent dans les habitats présentant des souches et de vieux arbres feuillus dépérissants. La présence de ces espèces sur le site nécessiterait d'être vérifiée par la réalisation d'inventaires complémentaires.

Aucune espèce végétale inscrite à l'annexe II de la directive Habitats n'a été recensée sur la zone d'étude.

- **Compléments au FSD**

Sur les 9 espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site, 8 n'étaient initialement pas mentionnées au Formulaire Standard des Données : seule la Loutre d'Europe est inscrite au FSD du site.

## **2 - Localisation et représentativité des espèces d'intérêt communautaire**

- **La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)**

Dans le cadre de ses missions de connaissance de la faune sur son territoire, le Parc national des Cévennes réalise un suivi de la présence de la Loutre dans le Valdonnez depuis 1990. Deux à trois fois par an, en hiver (octobre-mars) et pendant l'été, la Nize et le Bramont sont prospectés en quatorze points répartis sur l'ensemble du linéaire (un point tous les 1 ou 2 km environ), jusqu'à la confluence avec le Lot. La présence de la Loutre est détectée via l'observation d'indices comme les épreintes, des empreintes au sol, des reliefs de repas sur environ 150 m en amont et en aval du point d'échantillonnage. Ces indices de présence s'observent plus fréquemment au niveau de sites de marquage fort comme les confluences où les territoires de plusieurs Loutres peuvent se jouxter, ou sous les ponts où les marquages sont préservés de la dégradation par les eaux de pluie.

### **Population de Loutre**

Depuis la mise en place de l'inventaire, tous les points de prospection se sont révélés positifs, c'est-à-dire fréquentés par la Loutre. Il n'y a pas de variation notable de la densité de marquage au sein du site. Les indices de présence se concentrent le long des cours d'eau ou sur des éléments situés à proximité immédiate, de type rochers.

Le marquage permet à la Loutre de signaler à ses congénères sa présence sur le territoire : l'existence d'un marquage régulier semble indiquer une concurrence intraspécifique certaine, c'est-à-dire la présence de plusieurs individus. En outre, trois individus ont été trouvés morts, deux à Balsièges et un à Saint-Bauzile, suite à des collisions routières.

Les effectifs de Loutre en présence sur le site dépendent de la capacité d'accueil du milieu (gîtes favorables, absence de dérangement, ressource alimentaire suffisante). L'évaluation du nombre de Loutre fréquentant le linéaire de cours d'eau du site nécessiterait la réalisation d'analyses génétiques sur les épreintes prélevées dans le Valdonnez, de façon à identifier le nombre d'individus différents sur le territoire. Il est néanmoins possible de formuler une hypothèse large : le linéaire de cours d'eau du site peut être fréquenté par 1 mâle, son domaine vital peut inclure 1 ou 2 femelles, accompagnées de 1 ou 2 jeunes qui s'émancipent, soit un maximum de 5 loutres sur la zone d'étude (BAFFIE, com. pers.).

La reproduction de la Loutre n'est à ce jour pas prouvée sur le site. Les terriers occupés servent *a priori* de gîte pour le repos diurne.

La présence dans certaines épreintes de restes de Chevêne, espèce de poisson absente des rivières du Valdonnez, indique que la Loutre se déplace entre la vallée du Lot et le Bramont.

L'ensemble des cours d'eau du Valdonnez est donc régulièrement fréquenté par la Loutre, probablement par plusieurs individus.

### **Habitat de la Loutre**

La Loutre se montre très ubiquiste et plutôt opportuniste dans le choix de ses habitats et de ses sites d'alimentation.

Deux types de milieux complémentaires et interdépendants sont néanmoins nécessaires à sa survie : d'une part, des milieux aquatiques permanents ou temporaires, variés et riches en proies disponibles toute l'année ; d'autre part, des habitats rivulaires où elle peut assurer son repos quotidien en toute quiétude et l'élevage de sa portée.

Sur le site, l'ensemble des cours d'eau et de la ripisylve sont potentiellement favorables à la Loutre.

### • Le Chabot (*Cottus gobio*)

Deux études piscicoles commanditées par le SIVOM du Valdonnez puis la CCV ont été réalisées en 1994 et 2002, respectivement avant et après la mise en œuvre des travaux d'assainissement des vallées de la Nize et du Bramont, afin de suivre l'évolution de la qualité des peuplements piscicoles du bassin. Elles font état de la présence du Chabot en trois points d'échantillonnage (Le Combe et Pont de Lentondre sur le Bramont, La Pépinière sur la Nize), avec des densités et des biomasses très faibles à marginales.

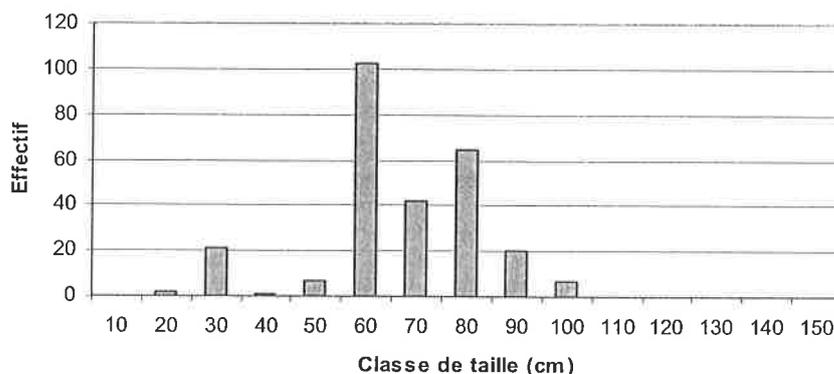
Une étude a été menée en août 2007 par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) afin d'actualiser les données de présence de l'espèce, de préciser sa répartition sur les bassins de la Nize et du Bramont et d'apprécier ses préférences en matière d'habitat aquatique. En dix-huit points d'échantillonnage, les poissons ont été capturés par pêche électrique, mesurés puis remis à l'eau ; des relevés de faciès d'écoulement (plats, profonds, courants), de la granulométrie et de la végétation ont été effectués.

#### Population de Chabot

Les résultats des captures et des mesures effectuées permettent d'évaluer les densités de population et la répartition du Chabot sur le site.

Le Chabot a été contacté en douze points sur les dix-huit échantillonnés, essentiellement sur la Nize et sur le Bramont en aval de Lentondre. La limite de répartition amont correspond globalement aux données antérieures connues ; en revanche, le Chabot n'a pas été contacté aux trois points d'échantillonnage prospectés en 1994 et 2002.

Les densités observées sont faibles (environ 9 à 12 individus/100 m<sup>2</sup>) à très faibles (<7), voire marginales (seulement un ou deux individus capturés), et marquent une régression globale de l'espèce sur la zone d'étude. Les densités sont particulièrement basses au niveau de deux stations situées en aval du hameau des Fonts.



Graph 5  
Répartition des effectifs de Chabot par classe de taille  
(Source : ONEMA, 2007)

Situées sur le Bramont, seulement quatre stations recèlent des juvéniles, toujours dans de faibles effectifs (entre 3 et 11 individus) ; trois stations ne comportent qu'une classe de taille. Sur les neuf autres stations, les histogrammes de classes de taille traduisent des déséquilibres du peuplement, essentiellement liés à la faiblesse ou l'absence de cohorte juvénile (graphe 5). Couplé aux faibles densités observées, ce résultat semble mettre en évidence des perturbations sur le cycle biologique de l'espèce portant notamment sur le recrutement.

Deux hypothèses sont avancées pour tenter d'expliquer la régression du Chabot sur le site :

- les fluctuations de population seraient liées à une succession d'événements hydrologiques défavorables (étiages sévères, faibles débits) ;
- la tendance observée serait générée par des pressions anthropiques fortes (pollutions, prélèvements).

Seul le suivi interannuel de l'espèce sur un certain nombre de stations, couplé à des analyses de l'hydrologie, des habitats, de la qualité et de la température des eaux pourrait permettre d'apporter réponse à cette question.

### Habitat du Chabot

Les relevés concernant le faciès d'écoulement et la granulométrie fournissent des éléments de description de l'habitat préférentiel du Chabot en période de basses eaux.

Les effectifs de Chabot observés dans les profonds (8%) sont significativement inférieurs à ceux observés dans les plats (38%) et surtout dans les courants (52%) qui sont fréquentés de manière préférentielle en période estivale.

74% des Chabots observés ont été pêchés dans une lame d'eau de profondeur comprise entre 0,2 et 0,3 m.

La granulométrie des portions de cours d'eau où l'espèce a été trouvée est dominée par des pierres, auxquelles s'ajoutent secondairement des graviers et des galets.

#### • L'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)

Présente sur l'ensemble des cours d'eau favorables du bassin du Bramont et de la Nize dans les années 1970, l'Écrevisse à pieds blancs n'est retrouvée qu'au niveau du Pont de Lentondre lors de l'étude piscicole de 1994. Sa densité de population est alors estimée à 406 individus par hectare, sa biomasse à 3,2 kg/ha.

Au moment des inondations de 1995, des individus sont observés sur les pelouses du stade de Rouffiac.

En 1998, des prospections menées par le Conseil Supérieur de la Pêche sur le Bramont révèlent la présence de l'Écrevisse à pieds blancs depuis l'assec de Lentondre jusqu'à Balsières.

Lors de l'étude piscicole de 2002, aucun individu n'est pêché aux trois points d'échantillonnage pré-cités : l'apparition d'une épizootie ou d'une pollution à partir d'avril 2000 est avancée pour expliquer ce résultat.

Jusqu'en 2007, seule l'espèce exotique *Austropotamobius pacifastacus* avait pu être observée dans la lavogne de Varazoux et sur la Nize.

Dans le cadre de l'aménagement de la RN 106 et plus particulièrement de la déviation du lit du Bramont, l'ALEPE a réalisé en juillet 2007 un inventaire de l'Écrevisse à pieds blancs sur 3 km en amont et 3 km en aval du Pont de Lentondre, au cours duquel aucun individu n'a été observé.

Des agents de l'ONCFS et de l'ONEMA ont parcouru 1,5 km du linéaire du Bramont au niveau de Chalhac, également sans succès.

Lors de ses investigations de terrain, le technicien ALEPE chargé des inventaires chiroptérologiques s'est vu indiquer par un habitant de Venède la présence d'Écrevisse à pieds blancs dans un rû proche du hameau, information vérifiée en octobre 2007 par l'ONEMA.

Au vu de ces éléments nouveaux, le comité de pilotage réuni le 15 février 2008 a décidé :

- l'intégration de la station d'Écrevisse à pieds blancs dans la zone d'étude élargie, le périmètre de cette cinquième extension restant à définir précisément ;
- la réalisation d'une étude complémentaire visant à identifier les zones de présence de l'espèce sur l'intégralité de la zone d'étude.

Au mois d'août 2008, la Fédération de Pêche de la Lozère a ainsi réalisé des prospections sur des portions de cours d'eau ciblées (présence antérieure de l'espèce avérée, dires de pêcheurs, caractéristiques du milieu favorables) : Bramont et Nize (points d'échantillonnage), ruisseau de la Valoubière, Lançon, Valat de Merdaric, Ravin de Fagebelle, Valat del Rieu, soit au total plus d'une trentaine de kilomètres.

Deux agents équipés de phares puissants ont sillonné les cours d'eau d'aval en amont de 21h30 à minuit, période d'activité maximale de l'espèce. Au niveau des zones de présence ont été précisés le nombre d'individus observés, leur taille approximative, leur état sanitaire et le taux de mortalité, ainsi que des éléments de description de l'habitat (composants, faciès d'écoulement, largeur/longueur de la station, vitesse du courant, hauteur d'eau, granulométrie, ripisylve (densité, composition), végétation aquatique, température, conductivité).

#### Population d'Écrevisse à pieds blancs

L'espèce a été contactée sur deux stations du Valat del Rieu, affluent rive droite de la Nize au niveau du hameau de Venède.

Au niveau de la station n°1, 205 individus ont été dénombrés (8,3% de juvéniles/jeunes et 91,7% de subadultes/adultes), soit une densité de 1,9 individus/m<sup>2</sup>. La population semble viable et sa dynamique fonctionnelle comme en atteste la présence de jeunes et d'un juvénile de l'année. L'isolement de la population par un passage busé de plusieurs dizaines de mètres la déconnecte du tronçon aval et la protège donc d'une éventuelle remontée d'Écrevisse signal,

pour le moment absente sur la Nize. De par le positionnement en tête de bassin et en amont de toute habitation de la station, le risque de pollution domestique peut être écarté.

Au niveau de la station n°2, un seul individu subadulte a été observé (densité de 0,2 individu/m<sup>2</sup>), qui a probablement dévalé de la station plus en amont lors d'un épisode pluvieux.

### **Habitat de l'Ecrevisse à pieds blancs**

La plupart des individus subadultes et adultes ont été observés sur des zones de plat lentique de faible profondeur constituées de graviers et de galets, les jeunes et juvéniles occupant davantage les débris organiques et les radicelles.

La station n°1, de longueur 106 m et de largeur moyenne 1 m, est délimitée à l'amont par la présence d'un assec et à l'aval par le début du busage du cours d'eau. Elle est constituée d'une alternance radier-plat/lentique-fosse de dissipation. Les vitesses d'écoulement y sont faibles voire nulles, la hauteur d'eau varie de 0 m (secteurs en assec) à 0,6 m au niveau des fosses. La granulométrie dominante correspond à des galets accompagnés de graviers et de blocs. La ripisylve, composée d'essences feuillues (Peuplier noir, Erable champêtre, Aubépine, Orme Champêtre, Frêne, Aulne), est continue sur les deux rives et présente des racines, radicelles et débris organiques en proportion intéressante. Aucune végétation aquatique n'a été observée dans le lit du ruisseau. Aucune perturbation n'est à noter sur la station même ; seules des traces de piétinement bovin sont à signaler en amont de la station sur un tronçon temporairement en assec : l'érosion des berges occasionnée met en suspension des matières fines susceptibles de colmater les habitats utilisés par l'Ecrevisse, et les excréments altèrent la qualité de l'eau.

La station n°2 est située à la sortie du busage. Elle correspond à un plat profond situé à l'aval d'un passage busé. La vitesse d'écoulement y est quasiment nulle, la hauteur d'eau moyenne est de 0,2 m (maximum 0,4 m). Les blocs et galets constituent la granulométrie dominante. La ripisylve, présente sur les deux rives, est composée d'Aubépine, d'Erable champêtre et de Frêne commun, présentant de nombreuses radicelles. La présence d'algues est à signaler. Un rejet d'eaux pluviales et un passage busé sont situés juste à l'amont de la station, ce dernier empêchant toute libre circulation d'espèces astacicoles et piscicoles.

Les températures de 15,7°C et 15,5°C, le pH basique et la forte conductivité mesurés au niveau des deux stations sont compatibles avec les exigences écologiques de l'espèce.

### **• Les Chiroptères**

Trois journées de terrain ont été consacrées à la recherche de gîtes de reproduction par l'ALEPE en 2007. La méthode consiste à enquêter auprès des habitants, à visiter avec leur permission certaines parties de leur propriété (granges, combles, caves, etc.), à prospecter les ouvrages d'art (ponts), les bâtiments publics jugés favorables (écoles, mairies), les maisons abandonnées, les ruines, etc. Est recherchée la présence d'individus ou d'indices de présence : cris, guano (crottes), restes de proies sur le sol (ailes de papillons, élytres de coléoptères, etc.), traces d'urines sur les murs, etc. Les recherches étant focalisées sur le bâti, elles visaient uniquement les Chiroptères anthropophiles, à l'exclusion des espèces plus ou moins strictement arboricoles. Sur les cinq communes du site, plus de soixante bâtiments ont été visités ou leurs habitants interrogés.

Quatre sessions de capture au filet japonais ont également été organisées entre fin août et début novembre 2007. Les piégeages ont été réalisés sur un cours d'eau, à l'entrée de deux cavités souterraines naturelles (grotte et aven) et à l'entrée d'une cavité souterraine artificielle (galerie de mine).

Les résultats exposés dans la suite du document proviennent également de l'analyse de la base de données ALEPE, de l'expertise chiroptérologique du bâti géré par l'ONF dans la zone d'étude et de communications personnelles de Jean-Pierre MALAFOSSE, garde animateur du Parc national des Cévennes.

### **Population de Chiroptères**

22 gîtes plus ou moins régulièrement fréquentés par des Chiroptères ont été découverts, parmi lesquels :

- 3 colonies de reproduction de Petit rhinolophe ;
- 4 colonies de reproduction d'espèce non d'intérêt communautaire : Oreillard sp. (1) et Pipistrelle sp. (3) ;
- 5 gîtes d'estivage d'espèces d'intérêt communautaire (Grand ou Petit Murin, Petit et Grand rhinolophe) ;

- 2 gîtes d'hibernation de Petit Rhinolophe dans des caves d'habitation.

Les sessions de capture au filet japonais ont permis de capturer 17 individus appartenant à 5 espèces différentes, dont deux Grands Rhinolophes lors de deux captures distinctes.

Ces prospections de terrain ont permis d'actualiser et/ou de compléter les données disponibles dans la base ALEPE qui fait également état de la présence de Murin à oreilles échancrées et de la Barbastelle sur le territoire des cinq communes du site.

Au cumul, les différentes méthodes d'inventaire mises en œuvre ont permis de recenser 6 espèces d'intérêt communautaire sur ou à proximité immédiate de la zone d'étude : le Grand rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Petit Murin, le Murin à oreilles échancrées, la Barbastelle.

### Habitat des Chiroptères

La présence et la prospérité des populations de Chiroptères sont liées à l'existence et à la qualité d'un certain nombre d'habitats dont l'ensemble forme le domaine vital de chaque espèce, espace nécessaire aux individus pour l'accomplissement de toutes les fonctions vitales nécessaires à leur survie (accouplement, mise bas, élevage des jeunes, alimentation, hibernation, etc.).

Cinq grands types d'habitats peuvent ainsi être fréquentés par ces mammifères au cours de leur cycle biologique :

❶ Le **gîte d'hibernation**, occupé entre octobre-novembre et mars-avril, doit présenter des caractéristiques thermo-hygrométriques adéquates et bénéficier d'une grande tranquillité. Les gîtes souterrains, fréquentés par de nombreuses espèces, ont très généralement une température comprise entre 6 et 10°C et une humidité relative proche de la saturation. Certaines espèces hibernent dans des cavités ou fissures arboricoles.

❷ Les **gîtes d'estivage** permettent le repos diurne des adultes et notamment des mâles en période de reproduction chez les espèces pour lesquelles il existe une ségrégation sexuelle au moment de l'élevage des jeunes (ces derniers étant élevés par les femelles). Ces gîtes sont de nature variée : construction humaine (clochers d'église, combles de bâtiment, granges, disjointement des pierres d'une habitation ou d'un ouvrage d'art, bunker, etc.), cavité ou fissure d'arbres, décollement d'écorce, cavité souterraine naturelle (aven, grotte) ou artificielle (mine).

❸ Le **gîte de reproduction** doit présenter des caractéristiques thermo-hygrométriques favorables (lieu obscur et chaud) et doit jouir d'une tranquillité absolue.

❹ Au moment de la reproduction en automne, certaines espèces fréquentent en grand nombre des cavités souterraines non forcément utilisées pour la reproduction ou l'hibernation : il s'agit de **sites de « swarming »** ou de recherche de partenaires sexuels qui peuvent également constituer des sites privilégiés d'échange d'informations entre individus concernant la localisation et la qualité des habitats, notamment d'hibernation.

❺ Les **terrains de chasse** sont plus ou moins vastes selon leur richesse en insectes proies, selon l'espèce considérée mais aussi selon le sexe ou encore l'âge des individus.

La **présence d'eau** est également un élément très important, sinon vital pour toutes les espèces. La présence des colonies est souvent calquée sur le réseau hydrographique et l'eau peut, notamment dans les régions karstiques, devenir un facteur limitant la présence et la répartition des espèces. Les milieux aquatiques et zones humides permettent aux individus de s'abreuver et constituent par ailleurs des zones de chasse très importantes pour la plupart des espèces toute ou certaines parties de l'année ;

Enfin, le transit des animaux entre les différents habitats fréquentés au cours du cycle saisonnier ou nyctéméral peut s'effectuer, selon les conditions locales (topographie, végétation, etc.) et l'espèce considérée, le long de **voies de transit** privilégiées, généralement déterminées par des éléments structurels du paysage (haies, allées forestières, ripisylves, vallon, etc.).

Le tableau 13 présente les grands types d'habitats constituant le domaine vital des six espèces d'intérêt communautaire inventoriées sur le site.

Espèce	Gîte d'hivernation	Gîte d'estivage	Gîte de reproduction	Habitats de chasse
Grand Rhinolophe	Ω	Ω ☰	☰	Milieux semi-ouverts avec grande variété d'habitats et corridors boisés
Petit Rhinolophe	Ω ☰	Ω ☰	☰	Milieux semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés
Grand Murin	Ω	Ω ☰ ☰	☰	Milieux ouverts ou futaies sans sous bois
Petit Murin	Ω	Ω ☰ ☰	☰	Milieux herbacés ouverts, parfois au sein de massifs boisés (travées herbacées, clairières...)
Murin à oreilles échanquées	Ω	Ω ☰ ▲ ☰	☰	Milieux variés (bois, bocage, zones humides, zones périurbaines...)
Barbastelle	☰ ▲ Ω	☰ ☰ ☰ ▲	☰ ☰	Forêts caducifoliées et mixtes matures et avec sous-bois

☰ = gîte arboricole (cavités ou fissures)

▲ = gîte rupestre (fissures ou décollement de dalles)

Ω = cavité souterraine (grotte, aven, mine...)

☰ = construction humaine habitée

☰ = construction humaine non habitée (ponts, viaducs...)

Tableau 13

Grands types d'habitats fréquentés par les 6 espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire au cours de leur cycle annuel d'activité

(Source : ALEPE, 2007)

Les six espèces sont plus ou moins strictement liées aux habitations humaines pour leur reproduction, et aux cavités souterraines pour l'hivernation.

#### Colonies de reproduction

Deux colonies de reproduction de Petit Rhinolophe ont été découvertes lors des prospections, s'ajoutant à celle déjà connue au moulin du Bramont. Une seule est comprise dans la zone d'étude ; les deux autres se situent à 1,5 km et 600 m au plus près de cette aire.

Un chalet forestier de l'ONF sis sur la commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez accueillait jusqu'à une trentaine de Petits Rhinolophes au milieu des années 1990. Cette colonie semble s'être déplacée dans le moulin situé à l'entrée des gorges du Bramont, probablement suite à des dérangements.

Une colonie de Grand Rhinolophe située à Balsièges accueillait une quarantaine d'individus en 2001, mais ce site n'est plus occupé en 2007. La colonie a pu se déplacer vers la Chapelle de San Chaousou, également localisée en bordure extérieure de la zone d'étude.

La préservation de ces colonies de reproduction est primordiale pour la conservation des populations de ces espèces dont les territoires de chasse se situent pour tout ou partie au sein du site Natura 2000.

#### Gîtes d'estivage

Les gîtes d'estivage concernent plus d'une douzaine d'espèces, dont quatre ou cinq d'intérêt communautaire (l'incertitude du nombre étant liée au couple d'espèces jumelles Grand/Petit Murin). La plupart accueillent des individus isolés, à l'exception de la bergerie de Vantailhac, dans laquelle au moins 4 Grands Rhinolophes ont été observés en août 2007.

#### Gîtes d'hivernation

25 cavités souterraines potentielles, dont 13 certaines (5 mines et 8 cavités naturelles) ont été répertoriées dans la zone d'étude ou à ses abords immédiats. La présence de Chiroptères en hibernation est connue ou soupçonnée (captures pré-hivernales en sortie de cavité) dans au moins 5 d'entre elles. Ces cavités n'accueillent que des effectifs peu importants. A ces sites, il convient d'ajouter deux gîtes d'hivernation correspondant à deux caves d'habitation.

#### Habitats de chasse

Les types d'habitats de chasse préférentiels des six espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire inventoriées sur la zone d'étude sont repris en annexe 4.

Les zones humides et les habitats boisés, notamment lorsqu'ils concernent des peuplements d'âge moyen à mûr et richement structurés, constituent des habitats de chasse favorables à toutes les espèces.

Les Rhinolophes affectionnent particulièrement les milieux semi-ouverts à structure bocagère et pâturés.

Les Murins, à la différence des trois autres espèces, recherchent également les espaces herbacés ouverts, notamment lorsqu'ils sont pâturés ou fauchés et bordés de lisières étagées.

Annexe 4  
Habitats de  
chasse  
préférentiels  
des  
Chiroptères

Les habitats de chasse des Chiroptères d'intérêt communautaire autour des gîtes de reproduction seront cartographiés par l'ALEPE en 2008, après une étude de radiopistage qui devrait permettre de découvrir de nouvelles colonies.

**Annexe 5**  
Fiches  
espèces

Fiches Espèces

L'ensemble des informations correspondant à chaque espèce d'intérêt communautaire est présenté sous la forme d'une fiche descriptive et analytique dite « d'analyse écologique » (annexe 5). Chaque fiche détaille en premier lieu les caractéristiques de l'espèce et de sa population sur le site (rubrique « Description ») : organisation spatiale, systématique, statuts de protection/conservation, caractéristiques morphologiques, biologie et écologie, exigences écologiques, répartition et état des populations.

► **Les autres espèces**

**1 - Les espèces végétales remarquables**

6 espèces végétales remarquables ont été identifiées au sein des habitats naturels d'intérêt communautaire et des autres milieux du site, sans qu'il y ait pour autant eu recherche systématique de ces espèces lors des prospections de terrain.

Espèce		Statut	Habitat
Alysson à gros fruits	<i>Hormatophylla macrocarpa</i>	Protection nationale	Rochers calcaires
Gagée velue	<i>Gagea villosa</i>	Protection nationale	Cultures
Gentiane jaune	<i>Gentiana lutea</i>	Annexe V Directive Habitats	Pelouses siliceuses
Potentille des Cévennes	<i>Potentilla cebennensis</i>	Endémique	Rochers calcaires
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	Protection nationale	Tourbières acides
Saxifrage des Cévennes	<i>Saxifraga cebennensis</i>	Endémique	Rochers calcaires

**Tableau 14**  
Espèces végétales remarquables recensées sur la zone d'étude

**2 - Les espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux**

Le site Natura 2000 Valdonnez recoupe en partie la ZPS Les Cévennes transmise au titre de la directive Oiseaux. Un certain nombre d'espèces d'oiseaux recensées sur le territoire de la ZPS possèdent leurs habitats de reproduction et/ou d'alimentation sur le périmètre du site Natura 2000 Valdonnez :

Code Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire		Précisions
	Nom vernaculaire	Nom latin	
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Massifs forestiers de feuillus et de conifères, cuvette du Valdonnez
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	7 périmètres de quiétude au sein de peuplements forestiers dans le Valdonnez, dont 3 recoupent le site
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	3 périmètres de quiétude rupestre dans le Valdonnez, dont 2 recoupent le site
A108	Grand Tétras	<i>Tetrao urogallus</i>	Milieux boisés du Mont Lozère
A215	Grand Duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	2 périmètres de quiétude dans le Valdonnez, dont 1 recoupe le site
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Landes, clairières, forêts aérées
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Arbres à loges
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Cuvette du Valdonnez
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Cuvette du Valdonnez

\* : espèce prioritaire

**Tableau 15**  
Espèces de la directive Oiseaux de la ZPS Les Cévennes présentes sur la zone d'étude

La consultation de la base de données ALEPE indique en outre la présence sur le territoire des cinq communes du site (annexe 6) :

### 3 - Odonates

33 espèces d'Odonates, représentant 40% de la faune odonatologique française, sont présentes sur le territoire des cinq communes du site.

11 espèces sont plus ou moins menacées au niveau européen, 9 au niveau national. Aucune espèce n'est inscrite aux annexes II ou IV de la directive Habitats.

Toutefois, la présence de deux espèces d'intérêt communautaire est connue sur le Tarn à moins de 5 km des limites du site Natura 2000 Valdonnez : il s'agit de la Cordulie splendide (*Macromia splendens*) et de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), également identifiée sur le Lot à Banassac. Ces deux invertébrés, aux exigences écologiques similaires, affectionnent les parties calmes des grands cours d'eau bordés d'une abondante végétation.

La présence de l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), inféodé aux eaux courantes plus ou moins vives, de faible importance, ensoleillées et sur terrains calcaires, n'est pas à exclure non plus.

Ces trois espèces d'Odonates d'intérêt communautaire nécessiteraient d'être recherchées sur le site Natura 2000 Valdonnez au cours d'inventaires complémentaires, notamment sur le Bramont.

### 4 - Amphibiens et Reptiles

8 espèces d'Amphibiens et 9 espèces de Reptiles, soit respectivement 24 et 32% des espèces indigènes présentes en France continentale, sont présentes sur le territoire des cinq communes du site.

Le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) est l'espèce présentant la valeur patrimoniale la plus élevée, son état de conservation étant jugé « vulnérable » au niveau national.

Toutes les espèces inventoriées bénéficient d'une protection totale en Europe (Annexe IV de la directive Habitats) et en France, à l'exception de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) et de la Vipère aspic (*Vipera aspis*).

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire.

### 5 - Mammifères

30 espèces de Mammifères (hors Chiroptères) non d'intérêt communautaire sont présentes sur le territoire des cinq communes du site, soit 45% de la mammalofaune indigène actuelle de France continentale.

4 espèces présentent un statut de conservation préoccupant au niveau mondial car « presque menacées » (Campagnol amphibie *Arvicola sapidus*, Campagnol des neiges *Chionomys nivalis*, Loir *Glis glis*) ou « vulnérable » (Lérot *Eliomys quercinus*).

12 espèces de Chiroptères non d'intérêt communautaire sont présentes sur le territoire des cinq communes du site.

2 présentent une valeur patrimoniale élevée, car jugées « vulnérables », « presque menacées » ou « rares » au niveau national ou mondial.